



ValBioMag

Sommaire

ACTUALITÉS DE VALBIOM

- Dernières avancées du groupe de travail de l'ERRMA 1
- Midi de la Biomasse : «La biométhanisation agricole a-t-elle un avenir en Région wallonne?» 2
- Rapport « Molécules plateformes biobasées issues de glucides » 3

NOUVELLES

- Des haies pour se chauffer : l'exemple des voisins... 4
- Enquête européenne sur les marchés biobasés 5
- Anniversaire de remise de thèse sur la valorisation énergétique des biomasses végétales 6
- En France, le secteur bancaire investit 250 millions d'euros dans la biomasse 6
- Ralentissement de la croissance de la capacité de production des biocarburants 6
- Bientôt une unité à Leuze-en-Hainaut ? 7
- Seco-Bois : repreneur désigné 7
- Les cultures énergétiques stagnent : quelles opportunités ? 8
- Restrictions sur l'octroi des aides FEADER aux projets de bioénergies 9
- L'éthanol cellulosique en cours de test 9
- Le futur des pneus sera-t-il biobasé ? 9
- Torréfaction : Solvay et Areva se positionnent 10
- ERDA évite la faillite 10

AGENDA

11

ACTUALITÉS DE VALBIOM

A vos agendas! 20 mai 2014

16h00 : Assemblée Générale

18h00 : Conférence « Les défis du changement climatique et le rôle des bioénergies » présentée par le Pr Jean-Pascal van Ypersele, professeur ordinaire en climatologie à l'UCL et Vice-président du GIEC

Produits biobasés

Dernières avancées du groupe de travail de l'ERRMA

En tant que membre de l'ERRMA – European Renewable Raw Material Association, ValBiom participe au groupe de travail qui se réunit 2 fois l'an pour générer des données sur l'économie des produits biobasés à l'échelle européenne. Cette association réunie à l'initiative de la DG Entreprise de la Commission européenne regroupe des institutions nationales et européennes (Ademe, Plastics Europe...), des universités et des entreprises (BASF, Roquette...). Parmi les nombreuses interventions, on retient le travail de Rainer Bush d'estimation du marché des biosolvants et des bio surfactants, la quantification des matières premières renouvelables utilisées dans l'industrie des produits chimiques par Tilmant Benzing de la German Chemical Industry Association, l'étude sur les biocomposites de Micheal Carus du Nova institute et les avancées du CEN sur la standardisation des produits biobasés (terminologie, méthode de mesure de la teneur en carbone renouvelable...). Les données et présentations seront à disposition sur le site de l'ERRMA.

Auteur : Jonathan GUEVORTS – j.guevorts@valbiom.be

Sources : ERRMA; BioBasedEconomy

Avec le soutien de:



Wallonie



ACTUALITÉS DE VALBIOM

Biométhanisation

Midi de la Biomasse : «La biométhanisation agricole a-t-elle un avenir en Région wallonne?»



© ValBiom

Ce mercredi 2 avril s'est tenu le premier Midi de la Biomasse de 2014. Une cinquantaine de personnes étaient présentes : plusieurs cabinets, des administrations, des biométhaniseurs représentant la toute jeune FeBA, la Fédération des Biométhaniseurs Agricoles wallons, la CWaPE, et plusieurs associations, entreprises et porteurs de projet.

Deux interventions ont précédés le débat : le retour d'expérience des gestionnaires d'unités, via la FeBA, ainsi que les avancées législatives par le cabinet Henry.

La FeBA, par la voix de Gaëtan de Seny, a présenté la situation actuelle des biométhaniseurs wallons. Quatre dossiers sont en cours de discussion avec le gouvernement. Le premier dossier est la demande d'octroi d'un certificat vert supplémentaire pour la filière, afin de se trouver à un niveau de soutien similaire aux régions voisines. De plus, une aide d'urgence a été demandée. Les deux derniers dossiers concernent les modifications des législations concernant les composts et digestats, ainsi que les conditions sectorielles.

La seconde intervention a été réalisée par Grégory Motte, du cabinet Henry. Il a présenté les nouvelles rubriques de permis (création de la rubrique 40.40.10 et modifications de la 90.23.15) et les conditions sectorielles liées à la rubrique 90.23.15.

Le débat qui a suivi a été riche en interventions. Plusieurs points importants ont été soulevés : la question de la législation du digestat, la possibilité d'utiliser le biogaz autrement qu'en cogénération (notamment via l'injection dans le réseau de gaz), les soutiens à la production que ce soit via une cogénération ou la production de biométhane, la question des gisements, etc. Ils sont, à l'heure actuelle, des freins au développement de la filière de la biométhanisation agricole.

Comme le disait Gaëtan de Seny en guise de conclusion, la biométhanisation agricole peut avoir un bel avenir en Région wallonne, mais cet avenir est conditionné par les décisions stratégiques et politiques à venir.

Un document reprenant la synthèse des différents éléments évoqués lors du midi sera prochainement disponible sur le site de ValBiom.

Auteur : Cécile HENEFFE – c.heneffe@valbiom.be



De gauche à droite : C.Heneffe, G. Motte, G. de Seny © ValBiom



ACTUALITÉS DE VALBIOM

Bioraffinerie

Rapport « Molécules plateformes biobasées issues de glucides »

Une note de synthèse portant sur les molécules plateformes biobasées issues des glucides (hydrates de carbone), a été récemment rédigée par ValBiom. Ce travail représente l'un des derniers rapports publics existant sur le sujet en Europe. Il identifie une trentaine de molécules plateformes parmi les plus prometteuses. Un grand nombre de ces molécules conduisent aux polymères communément présents dans nos plastiques et caoutchoucs, produits en grandes quantités. A côté des molécules plateformes aptes à générer des produits de masse, certaines d'entre elles mènent à la fabrication de produits biobasés à haute valeur ajoutée.

Un rapport synthétique en lien avec les dernières innovations en la matière

Présentée de manière synthétique, cette note est soucieuse d'inclure un maximum de molécules importantes. Elle regroupe les molécules par nombre d'atomes de carbone qu'elles contiennent, de deux à six et plus. Le rapport souligne notamment la politique mondiale de partenariat de Coca-Cola visant, pour ses bouteilles, la production d'un plastique PET ou PEF 100% biobasé via un acide dicarboxylique biobasé.

Un outil au service du développement d'une économie biobasée

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la promotion de filières de valorisation de la biomasse en produits non énergétiques au départ de ressources non alimentaires. Il devrait aider à élaborer une stratégie régionale pour le développement d'une économie biobasée en Wallonie.

Des raffineries de pétrole vers les bioraffineries

Ces molécules plateformes à même de générer toute une gamme de produits sont produites dans une bioraffinerie. Ces bioraffineries vont petit à petit se substituer aux raffineries de pétrole à la fois pour faire face à la diminution des réserves de pétrole et à l'augmentation des émissions de CO₂. Ces bioraffineries partent de biomasse et produisent un ensemble de produits énergétiques (biocarburants...) et non énergétiques (produits biobasés). Les bioraffineries du futur seront amenées à convertir tous les composants de la biomasse végétale en maximisant la valeur ajoutée produite.

Développement d'une bioraffinerie de deuxième génération

Aujourd'hui, de nombreuses molécules plateformes partent du glucose comme matière première. Le glucose est facilement accessible pour une conversion ultérieure dans les plantes sucrières (canne à sucre ou betterave) ou les plantes riches en amidon (blé ou maïs), c'est-à-dire des plantes alimentaires. Cependant, le glucose est aussi présent mais de manière moins accessible dans la biomasse lignocellulosique non alimentaire constituée principalement de cellulose, d'hémicelluloses et de lignine. A l'heure actuelle, des recherches s'effectuent partout dans le monde pour passer d'un glucose à l'autre, et donc de la première à la deuxième génération. Les premières unités de deuxième génération sortent de terre et principalement aux Etats-Unis.

Auteur: Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be



NOUVELLES

Bois-énergie

Des haies pour se chauffer : l'exemple des voisins...

Les régions françaises de la Thiérache et de l'Avesnois, situées juste de l'autre côté de la frontière sous la botte du Hainaut, se caractérisent par des espaces bocagers dont l'élément principal est la haie. En plus de sa valeur paysagère et environnementale, la haie possède également un potentiel économique et énergétique, que les agriculteurs de la région ont su valoriser, et ce depuis plus de 10 ans. Regroupés en une association, l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT), ils ont ainsi pu développer toute une filière locale de valorisation de la taille des haies en plaquettes bocagères destinées à alimenter leur chaudière et celles de leurs concitoyens. Ils ont démontré la pertinence de leur projet en s'investissant dans l'organisation de la filière bois énergie : installation de chaudières à plaquettes, achat du matériel nécessaire au déchetage, mise en place de lieux de stockage, ... Précisons tout de suite que le gisement est bel et bien



Les haies : une source d'énergie renouvelable. © ValBiom

présent : le linéaire de haies hautes et arbres têtards (seuls propres à la production de plaquettes bocagères) a été estimé à plus de 3500 km ! Avec une fréquence de prélèvement raisonnable de 10-15 ans, la production se situe entre 8 et 12 T de bois/km/an, cela représente pas moins de 35.000 à 38.000 T annuelles potentiellement disponibles (résultats obtenus par mesures de chantiers de l'AAAT). En 2011, environ 1600 T de plaquettes ont été produites via les 21 plateformes de proximité permettant le stockage et gérées par les agriculteurs de l'AAAT. Une part de ces plaquettes est autoconsommée et l'autre est commercialisée par l'AAAT.

... Intéresse les communes wallonnes.

En Région wallonne, des projets existent aussi. Notamment, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays des Tiges et Chavées, regroupant les communes d'Assesse, Gesves et Ohey, se pose aussi la question de la valorisation des haies afin de favoriser leur maintien et leur implantation.

C'est dans ce contexte et en leur compagnie que nous avons pu voir l'exemple concret d'un agriculteur de l'Avesnois qui a choisi lui aussi de se lancer dans cette filière de valorisation. Il a été accompagné dans sa démarche par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois. M. et Mme Szamrylo ont donc choisi d'installer une chaudière à plaquettes bocagères afin d'utiliser leur ressource, de gagner en indépendance énergétique et de réduire leur facture énergétique. La chaudière de 45 kW est entièrement automatisée : système d'alimentation en plaquettes (silo annexe), allumage, décentrage et régulation. Elle permet de chauffer un volume de 1000 m³ et de produire l'eau chaude sanitaire de leur habitation et de la salle de traite. Les besoins thermiques, de l'ordre de 80.000 kWh/an, nécessitent la combustion d'environ 120 MAP. Mr Szamrylo procède lui-même à la taille des haies et au stockage/séchage des plaquettes, mais doit faire appel à un entrepreneur pour le broyage. La plaquette bocagère, réputée de moins bonne qualité à cause de sa forte teneur en écorce (5 % de cendres) et de sa granulométrie peu homogène,



Broyage du futur combustible. © ValBiom



NOUVELLES

Produit biobasés

Enquête européenne sur les marchés biobasés

Une enquête sur les facteurs influençant le développement d'un marché européen pour les produits/matériaux biobasés va démarrer.

L'enquête fait partie du projet financé par l'Union européenne « Open-Bio : ouvrir des marchés pour les produits biobasés » et soutient directement les efforts de la Commission pour assurer le développement des marchés biobasés, y compris les procédés de normalisation, le développement de systèmes d'étiquetage et de certification, et un programme pour promouvoir les achats publics de produits biobasés.

L'enquête est disponible sur le site <https://inno.limequery.com/76796/lang-fr> avec un lien vers une version française.

Nous vous invitons cordialement à remplir ce questionnaire pour apporter votre contribution au développement des marchés biobasés.

Proposé par : Jean-Luc WERTZ

jl.wertz@valbiom.be

Sources : BioBasedEconomy.eu

ne demande pourtant pas beaucoup d'adaptation : le système de désilage et d'alimentation doit être suffisamment robuste (acier plein) pour ne pas coincer à cause des nombreuses queues de déchiquetage. L'exploitant consomme une bonne partie de sa production qui lui revient à environ 15 €/map, le reste est vendu dans la région. Ce projet de chaufferie permet l'économie nette d'environ 4300 € de combustible (prix du combustible bois déduit) par an, pour un investissement d'environ 37.000 € qui a bénéficié d'une aide à 47 %. Par rapport au mazout, le temps de retour a été estimé à 5 ans (9 ans sans subventions) et le projet évite l'émission de 31,8 T de CO2 par an.

Même si la taille des haies en Wallonie ne permettra sans doute pas de répondre significativement à la demande croissante en bois énergie, elle n'en reste pas moins une solution locale très intéressante pour les projets de chaufferie de moins de 500 kW. Le gros avantage de cette ressource est d'être totalement déconnecté des marchés industriels (panneautiers, papetiers, projets de chaudières grosses puissances) car elle n'est récoltable que très localement et à petite échelle. En plus de conserver et valoriser un élément environnemental et paysager, la valorisation de la taille des haies permet aux agriculteurs d'accéder à l'autonomie énergétique tout en diversifiant leurs débouchés.

Pour plus de renseignements :

AAAT : aaat@wanadoo.fr

Parc Naturel Régional de l'Avesnois : florian.lemeur@parc-naturel-avesnois.com

Proposé par : Pierre MARTIN – p.martin@valbiom.be – Facilitateur Bioénergies

Retrouvez
nos rapports et autres
publications sur:

www.valbiom.be



NOUVELLES

Biomasse

Anniversaire de remise de thèse sur la valorisation énergétique des biomasses végétales

Il y a un an que Bruno Godin présentait publiquement sa thèse de doctorat en « sciences agronomiques et ingénierie biologique » à l'Université catholique de Louvain. Les promoteurs sont le professeur Patrick Gerin et le Dr. Jérôme Delcarte.

L'objectif de la thèse est d'étudier les effets de la composition chimique des biomasses végétales sur les valorisations énergétiques. Une méthode d'analyse a été développée pour quantifier la cellulose, les hémicelluloses et la composition de ces dernières avec exactitude.

L'approche a permis de sélectionner trois paramètres couramment analysés (teneurs en cellulose, en hémicelluloses et en matières minérales), qui à eux seuls permettent de déterminer de manière suffisante les aptitudes des biomasses aux différentes conversions énergétiques. Il apparaît également que la productivité brute d'énergie par hectare dépend essentiellement de la productivité en matières sèches des cultures et moins de leur composition chimique.

De nombreuses biomasses ont été étudiées à travers diverses méthodes d'analyse. Les analyses effectuées ont permis de comparer différentes biomasses entre elles et d'analyser l'effet des conditions de cultures sur la composition chimique et le potentiel énergétique. Ce rapport de thèse est riche en informations.

Proposé par : Laurent ANZALONE – l.anzalone@valbiom.be

Source : thèse de doctorat de Bruno Godin, Composition chimique et valorisation énergétique des biomasses végétales, 2013. La thèse est disponible en version papier sur Amazon.fr et en version électronique sur ValBiom.be.

Biomasse

En France, le secteur bancaire investit 250 millions d'euros dans la biomasse

Le Crédit Agricole, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et le Groupe BPCE engagent 250 millions d'euros pour développer des installations de valorisation (chaleur, électricité et biogaz) de la biomasse d'origine forestière, agricole ou utilisant des déchets ménagers et assimilés. Un programme d'investissement semblable pourrait-il voir le jour en Wallonie ?

Proposé par : Laurent SOMER – l.somer@valbiom.be

Source : Boursorama

Biocarburants

Ralentissement de la croissance de la capacité de production des biocarburants

Entre 2005 et 2013, l'industrie des biocarburants a connu une croissance rapide avec une augmentation de la capacité de production de 19,3% annuellement, cette augmentation de capacité de production ralentira pour atteindre 3,2% annuellement entre 2013 et 2017. Ce ralentissement est dû entre autres à la transition industrielle significative vers de nouveaux biocarburants et de nouvelles ressources.

Proposé par : Laurent ANZALONE – l.anzalone@valbiom.be

Sources : [Il Bioeconomista](http://Bioeconomista)



NOUVELLES

Biométhanisation

Bientôt une unité à Leuze-en-Hainaut ?

La société Sibiom, née de l'association d'Ideta (Intercommunale de développement économique de la Wallonie picarde) et de GDF Suez, envisage d'implanter une unité de biométhanisation dans la zone industrielle de Leuze. Le 19 mars s'est tenue à ce sujet une réunion d'information du public. Une étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée en vue de l'introduction d'une demande de permis unique.

L'unité de biométhanisation serait implantée à Leuze-en-Hainaut, dans la zone d'activité économique de Leuze-Europe. Elle utiliserait 300 000 T d'intrants, dont 80 % de matières agricoles (effluents d'élevage, résidus de culture, cultures énergétiques) et 20 % de déchets agroalimentaires. Cela produirait 15 000 000 de m³ de biogaz. A titre de comparaison, cela correspondrait à une puissance électrique d'environ 5 MWélectrique, tandis que les plus grosses unités agricoles installées à l'heure actuelle sont d'environ 1 MWélectrique, et gèrent de 30 à 60 000 tonnes d'intrants.

Le biogaz produit serait alors épuré pour être réinjecté dans le réseau de gaz Fluxys. Bien que plusieurs projets envisagent à l'heure actuelle ce type de débouchés, aucune unité en fonctionnement n'injecte du biométhane dans le réseau.

Par ailleurs, dans une lettre adressée à Ideta et aux médias, le président de l'IPALLE (Intercommunale de propreté public de la même région), considère que ce projet est de taille trop importante pour la région. En réaction à cela, Ideta éditera prochainement un communiqué de presse. En attendant, son président a indiqué qu'à tout moment « le projet pourra être arrêté si des problèmes de rentabilité, de faisabilité technique ou d'incidences sur le voisinage étaient détectés ».

Proposé par : Cécile HENEFFE – c.heneffe@valbiom.be – Facilitateur Bioénergies

Sources : [notélé](#); [Le Soir](#)

Bois-énergie

Seco-Bois : repreneur désigné

Le curateur a désigné un repreneur pour Seco-Bois, avec la garantie du maintien de l'activité. Il reste à savoir si les banques suivront. Le matériel flambant neuf (l'usine a été installée en 2012) a intéressé du monde mais beaucoup envisageaient de racheter l'outil, le démonter pour équiper un autre site, puis revendre les terrains aux voisins. Ce n'était pas la solution souhaitée, l'objectif étant de sauver la vingtaine d'emplois à Mariembourg. C'est chose faite : un consortium d'entrepreneurs de la région a pu donner la garantie qu'ils souhaitent maintenir l'usine en activité en reprenant 15 personnes. Le matériel étant en leasing, c'est aux banques qu'il appartient désormais de décider du sort de l'entreprise. Une rencontre a eu lieu ce vendredi pour négocier un accord.

Proposé par : Pierre MARTIN – p.martin@valbiom.be – Facilitateur Bioénergies

Source : [L'Avenir.net](#)



NOUVELLES

Cultures énergétiques

Les cultures énergétiques stagnent : quelles opportunités ?

Le 19 avril se tenait un atelier de l'AEBIOM à Bruxelles, rassemblant de nombreux acteurs du monde des cultures énergétiques (taillis, miscanthus,...). Le constat n'était pas positif : on assiste actuellement à une stagnation de ces cultures à l'échelle européenne, malgré un contexte favorable : la multiplication des projets de biomasse, essentiellement basés sur les ressources forestières, ainsi qu'un potentiel d'extension important sur des terres inutilisées, représentant plusieurs millions de m² en Europe.

La journée débuta par deux présentations de représentants de la Commission européenne qui sont relatées ci-dessous. Les autres interventions, bien qu'également intéressantes, ne sont pas reprises dans ce compte-rendu succinct.

PAC 2014-2020 : le Développement Rural, principal levier pour les cultures énergétiques

Monsieur Andreas Gumbert, de la DG Agriculture, présenta d'abord les dispositions de la nouvelle PAC ciblant les cultures énergétiques.

Au sein du premier pilier, les cultures énergétiques sont partiellement soutenues par des mesures de diversification des cultures et surtout par l'inclusion des taillis à courte rotation dans la liste d'aménagements autorisés en Surfaces d'Intérêt Ecologique (SIE).

C'est surtout le deuxième pilier (Développement Rural) qui pourrait stimuler le développement des cultures énergétiques, via le soutien aux bioénergies. Ainsi, l'article 17 a trait aux investissements (dont énergies renouvelables) dans les fermes. L'article 19, au développement, par les agriculteurs, d'activités non agricoles (dont la fourniture d'énergie à des tiers). L'article 20 soutient directement les infrastructures d'énergies renouvelables. Les articles 21 à 26 se concentrent sur la durabilité de l'exploitation forestière. L'article 35, intitulé Coopération, a pour objectif de développer des projets pilote et de démonstration ; pour les énergies renouvelables, l'intérêt est considérable puisque différents acteurs sont amenés à collaborer autour de tels projets (logistique, producteurs, utilisateurs,...). L'article 27, enfin, vise à la mise en place de groupes et d'organisations de producteurs importants dans le cadre du développement de circuits énergétiques courts.

Des objectifs « Climat-Energie » à la hausse en 2030

Ce fut ensuite au tour de Bernd Kuepker, de la DG Energie, de présenter la situation concernant la politique pour le Climat et l'Energie. Monsieur Kuepker a ainsi déclaré que l'Union Européenne était sur la bonne trajectoire pour respecter les engagements de 2020 de réduction des émissions de CO₂ et de consommation, ainsi que d'augmentation de consommation de sources d'énergies renouvelables.

Monsieur Kuepker a ensuite présenté quels sont ces objectifs pour 2030. En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, l'objectif de réduction devrait être de 40% en 2030, contre 20% en 2020. En ce qui concerne les sources d'énergies renouvelables, on passerait d'un objectif de 20% de consommation en 2020 à minimum 27% en 2030. Enfin, en ce qui concerne l'efficacité énergétique, la décision n'est pas encore prise.

D'après Bernd Kuepker, dans les projections relatives à la production d'énergies renouvelables, les cultures énergétiques constituent clairement le contributeur majeur, confirmant ainsi un potentiel de développement très important. Ces orientations très larges doivent à présent être traduites au niveau régional.

Proposé par : Laurent SOMER – l.somer@valbiom.be

Sources : [LogistEC](#)



NOUVELLES

Bioénergies

Restrictions sur l'octroi des aides FEADER aux projets de bioénergies

La Commission européenne a adopté un projet d'acte délégué qui complète le règlement UE n°1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Cet acte délégué donne des précisions sur le règlement FEADER en ajoutant certains éléments tel que des conditions d'accès aux aides FEADER pour les projets de bioénergies. Une des conditions est de respecter les critères de durabilité définis à l'article 17 de la directive 2009/28/CE, qui sont actuellement appliqués aux biocarburants. Ces critères concernent notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 35% comparés aux combustibles fossiles, et à partir de 2017 il faudra avoir une réduction de minimum 50%. Des conditions sont également fixées sur l'origine des ressources utilisées en vue de protéger la biodiversité, les stocks de carbone et les tourbières. Cela veut dire que les projets en bioénergies souhaitant être éligibles aux aides FEADER devront respecter les mêmes critères de durabilité que ceux appliqués aux biocarburants par la directive 2009/28/CE.

Proposé par : Laurent ANZALONE

l.anzalone@valbiom.be

Sources : [EUROPA](#)

Bioénergies

L'éthanol cellulosique en cours de test

Un carburant de deuxième génération est en cours de test sur une flotte de véhicules en Allemagne dans le cadre d'un partenariat entre Clariant, Haltermann et Mercedes-Benz. Ce carburant contient 20% d'éthanol cellulosique (E20) produit à partir de la paille de blé, donc de deuxième génération.

La production d'éthanol cellulosique est quasiment neutre en CO2. Chaque année, Clariant produit 1000 T d'éthanol cellulosique à partir d'environ 4500 T de déchets agricoles, comme de la paille de céréales ou de la canne de maïs. Cet éthanol est ensuite incorporé à de l'essence classique par Haltermann. De son côté, Mercedes-Benz a équipé une station essence pour permettre aux véhicules de venir s'approvisionner en carburant au cours des 12 prochains mois.

Proposé par : Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be

Source : [InfraStructures](#)

Produits biobasés

Le futur des pneus sera-t-il biobasé ?

La compagnie Bridgestone veut y croire ! Interrogée par les journalistes du blog « Il Bioeconomista », Barbara Secchi du Bridgestone Technical Center Europe développe la stratégie du groupe en matière de produits biobasés. Depuis 2012, la compagnie a lancé des recherches pour le développement d'un pneu « durable ». Pas 100% biobasé, puisque parmi la centaine de composants du pneu se trouvent des composés inorganiques. Le latex sera issu de la Guayule actuellement en étude dans une ferme de recherche en Arizona. Actuellement, 40% de la gomme du pneu utilisée est fabriquée à partir de caoutchouc naturel, les 60% restant à partir d'hydrocarbures, sachant que la gomme fait environ 50% de la masse du pneu. 200 millions de pneus arrivent en fin de vie chaque année en Europe.

Proposé par : Jonathan GUEVORTS – j.guevorts@valbiom.be

Source : [Il Bioeconomista](#) ; [Planetoscope](#) ; [Michelin](#)



NOUVELLES

Bois-énergie

Torréfaction : Solvay et Areva se positionnent

Deux entreprises d'envergure, Solvay et Areva, ont annoncé récemment leur intention de développer leurs activités sur le marché – actuellement, essentiellement américain – de la production de biomasse torréfiée, évalué actuellement à 4 milliards d'euros. Solvay démarre la production de biomasse torréfiée à l'échelle industrielle aux Etats-Unis. Cette activité sera gérée par Solvay Biomass Energy, une co-entreprise créée par Solvay et la société américaine New Biomass Energy (NBE).

Le processus de torréfaction demande de chauffer la biomasse (280-320°C) pour stimuler sa décomposition. Sous l'action de la chaleur, la biomasse perd l'eau qu'elle contient et ses fibres se rompent. Ensuite, la matière est généralement comprimée sous forme de briques ou granulés, ce qui permet de concentrer le contenu énergétique et d'augmenter le caractère hydrophobe de la matière. Le contenu énergétique de la biomasse torréfiée est supérieur de 35% aux granulés de bois (pellets), apportant aux utilisateurs des avantages logistiques substantiels. Solvay travaille par ailleurs à l'amélioration des propriétés hydrophobes de la biomasse torréfiée pour renforcer ses atouts sur le plan du stockage et de la manipulation.

La biomasse torréfiée représente ainsi une solution de substitution au charbon, pratique et immédiatement disponible, permettant notamment aux centrales électriques de produire une énergie plus propre car issue de ressources renouvelables. La biomasse torréfiée sera produite à Quitman, Mississippi, dans une usine construite et développée par NBE. Solvay apportera son savoir-faire industriel pour tripler la capacité de production annuelle, de 80.000 tonnes actuellement à 250.000 tonnes d'ici la fin de l'année 2014. Solvay Biomass Energy utilisera des sous-produits, tels que les résidus de scieries, issus de l'industrie du bois très développée dans cette région riche en forêts gérées durablement.

Signalons aussi que le CRA développe un projet de torréfaction dans le cadre du projet INOVABIOM. Les premiers éléments du pilote de torréfaction, qui sera à la pointe de la technologie, ont été récemment réceptionnés.

Proposé par: Laurent SOMER – l.somer@valbiom.be et Pierre MARTIN – p.martin@valbiom.be – Facilitateur Bioénergies

Source : L'énerGeek

Bois-énergie

ERDA évite la faillite

L'usine de production de pellets bertrigeoise n'avait plus la santé depuis 2-3 ans, son bilan 2012 présentait déjà un solde négatif de 10 millions €. Le groupe Fruytier, qui possède plusieurs scieries en Région wallonne, Allemagne et France, et qui était principal fournisseur de sciures d'ERDA, est devenu propriétaire de la société créée par le groupe Colruyt, lui permettant ainsi d'éviter une faillite. Il n'y a pas beaucoup de détails sur cette reprise, mais le « deal » passé avec Colruyt permettra de conserver les 41 emplois sur le site. Ce rachat s'inscrit dans le cadre d'une intégration verticale du groupe Fruytier, qui fournira l'entièreté de la sciure sans dépendre d'autres scieries, tout en conservant l'approvisionnement de plaquettes aux clients panneautiers habituels. Par ailleurs, Fruytier va réinvestir 3 millions € sur le site où ERDA vise désormais une production de 100.000 T de pellets uniquement destinés au marché des particuliers.

Proposé par: Pierre MARTIN
p.martin@valbiom.be – Facilitateur
Bioénergies

Source : Journal « Le Soir »
01/04/2014, p. 29



AGENDA

The 7th International Conference on Bio-based Materials

8-10 avril 2014, Cologne, Allemagne

Site web : <http://www.biowerkstoff-kongress.de/>

EBA workshop on sustainability of biogas

29 avril 2014, Bruxelles, Belgique

Site web : <http://european-biogas.eu/events/>

Second International Workshop on Pellet Safety

5-7 mai 2014, Fügen, Autriche

Site web : <http://www.pelletcouncil.eu/en/safety-workshop/2nd-international-workshop-on-pellet-safety/>

AEBIOM European Bioenergy Conference

12-13-14 mai 2014, Bruxelles, Belgique

Site web : <http://www.aebiom.org/conference/>

Méthanisation, de nouvelles opportunités pour les territoires

13 mai 2014, Paris, France

Site web : <http://www2.ademe.fr/servlet/get-Doc?id=88697&p1=1&ref=17205>

Biopolymers/Biocongress

12-13 mai 2014, Philadelphie, Etats-Unis

Site web : <http://www.biopolymersummit.com/home.aspx>

ValBioMag est une réalisation de l'asbl ValBiom

Toute reproduction partielle ou totale des documents, en vue de leur publication ou de leur diffusion par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable de l'asbl ValBiom.



AGENDA

The Future of Aromatics

14-15 mai 2014, Amsterdam, Pays-Bas

Site web : <http://www.wplgroup.com/aci/conferences/eu-cam1.asp>

11th Conference of the European Industrial Hemp Association

21-22 mai 2014, Wesseling (Cologne), Allemagne

Site web : <http://www.eiha-conference.org/>

2nd EURAF Conference

4- 6 juin 2014, Cottbus, Allemagne

Site web : <http://www.agroforestry.eu/events/2ndEURAFConference>

EU BC&E 2014

23-26 juin 2014, Hambourg, Allemagne,

Site web : <http://www.conference-biomass.com/>

Sinal

20-21 mai 2014, Châlons-en-Champagne, France

Site web : <http://www.sinal-exhibition.eu/index.php/fr/>

ExpoBiogaz

3 au 5 juin 2014, Paris, France

Site web : www.expo-biogaz.com

RRB10, Renewables Resources and Biorefineries

4- 5- 6 juin 2014, Valladolid, Espagne

Site web : <http://www.rrbconference.com/>

[Consultez notre agenda en ligne](#)

ValBioMag est une réalisation de l'asbl ValBiom

Toute reproduction partielle ou totale des documents, en vue de leur publication ou de leur diffusion par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable de l'asbl ValBiom.